

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2015
N°81/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DEUX NOVEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., HAMEL E., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CHAIB J. à MENDEZ M., KOENIG S. à MILET F., LEGROS N. à NIVON J., MANTONNIER D. à CAILLAT G.

EXCUSE : GALLEGO G.

ABSENT : ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame DIBON Clarisse est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE
D'UN DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

Monsieur Le Maire informe les élus de la demande d'aide financière pour l'accompagnement technique d'un dossier de VAE DEUST (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques) animation formulée par M. Alexandre BONNET-GAMARD, animateur secteur jeunes. La finalité est l'obtention d'un diplôme d'état de niveau bac +2.

Le coût s'élève à 695.40 €.

La commission du personnel du 12 octobre dernier s'est déclarée favorable à une prise en charge à hauteur de la moitié soit 347.70 € remboursée directement à l'agent.

Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre cette proposition.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE de participer à hauteur 347.70 € au financement de l'accompagnement technique de VAE par remboursement direct auprès de Monsieur Alexandre BONNET-GAMARD.
Cette somme sera imputée à l'article 6184 de l'exercice en cours (formation).

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Envoyé en préfecture le 10/11/2015
Reçu en préfecture le 10/11/2015
Affiché le 9/11/15
ID : 038-213800717-20151102-D151102_8-DE

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication

